

Fiche de données de sécurité	page 1/5
conformément au règlement selon 1907/2006/CE, Article 31	Révision nr : 5
TRAITEMENT - ANALYSE DE L'EAU COFFRET CONTROLE DE DURETÉ D'EAU code 904441	Date : 19/01/2015
	Remplace la fiche : 00/00/0000

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit:

COFFRET CONTROLE DE DURETÉ D'EAU
RÉACTIF INCOLORE POUR TEST DURETÉ

Code du produit:

904441

Numéro d'enregistrement

Ce produit est un mélange.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Produits chimiques pour usage en laboratoires et en industries.

Emploi de la substance / de la préparation

Produits chimiques pour usage en laboratoires et en industries.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur:

ISOTHERM
590 rue P.A. ROIRET
69290 CRAPONNE
Tel: 0 820 209 400
Fax: 0 820 209 089
Voir producteur.

Identification de la société :

Courriel de la personne en charge de la Fiche de Données de Sécurité :

lbeauvais@isotherm.tm.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

ORFILA (INRS) : 33 (0)1.45.42.59.59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Classification selon la directive 67/548/CEE
ou directive 1999/45/CE

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

Néant.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
Pictogrammes de danger
Mention d'avertissement
Mentions de danger

Néant
Néant
Néant
Néant

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Voir section 12 pour les résultats d'évaluation PBT et VPvB.

vPvB: Voir section 12 pour les résultats d'évaluation PBT et vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description:

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

Néant

Indications complémentaires:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales:

Aucune mesure particulière n'est requise.

Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau:

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Fiche de données de sécurité	page 2/5
conformément au règlement selon 1907/2006/CE, Article 31	Révision nr : 5
TRAITEMENT - ANALYSE DE L'EAU COFFRET CONTROLE DE DURETÉ D'EAU code 904441	Date : 19/01/2015
	Remplace la fiche : 00/00/0000

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas nécessaire.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Aucune mesure particulière n'est requise.

· Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Indications concernant le stockage commun :

Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Néant.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire.

Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:

Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Fiche de données de sécurité	page 3/5
conformément au règlement selon 1907/2006/CE, Article 31	Révision nr : 5
TRAITEMENT - ANALYSE DE L'EAU COFFRET CONTROLE DE DURETE D'EAU code 904441	Date : 19/01/2015
	Remplace la fiche : 00/00/0000

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

Aspect:

Forme:	Liquide
Couleur:	Incolore
Odeur:	Non caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.

valeur du pH: Non déterminé.

Changement d'état

Point de fusion:	Non déterminé
Point d'ébullition:	100 °C

Point d'éclair Non applicable.

Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

Température d'inflammation:

Température de décomposition: Non déterminé.

Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosion:

Inférieure:	Non déterminé
Supérieure:	Non déterminé

Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa

Densité:	Non déterminée.
Densité relative:	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.
Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Pas ou peu miscible

Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

Viscosité:

Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique:	Non déterminé.

Teneur en solvants:

Solvants organiques:	0,0 %
Eau:	99,1 %

Teneur en substances solides: 0,9 %

9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 Matières incompatibles:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

Fiche de données de sécurité	page 4/5
conformément au règlement selon 1907/2006/CE, Article 31	Révision nr : 5
TRAITEMENT - ANALYSE DE L'EAU COFFRET CONTROLE DE DURETÉ D'EAU code 904441	Date : 19/01/2015
	Remplace la fiche : 00/00/0000

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Effet primaire d'irritation:

De la peau:

Des yeux:

Sensibilisation:

Indications toxicologiques complémentaires:

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

Pas d'effet d'irritation.

Pas d'effet d'irritation.

Aucun effet de sensibilisation connu.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

Indications générales: En général non polluant

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Le produit n'est pas listé comme PBT et vPvB.

vPvB: Le produit n'est pas listé comme PBT et vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation:

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU ADR, ADN, IMDG, IATA	Néant
14.2 Nom d'expédition des Nations unies ADR, ADN, IMDG, IATA	Néant
14.3 Classe(s) de danger pour le transport ADR, ADN, IMDG, IATA Classe	Néant
14.4 Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	Néant
14.5 Dangers pour l'environnement: Marine Pollutant:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable
"Règlement type" de l'ONU:	-

Fiche de données de sécurité	page 5/5
conformément au règlement selon 1907/2006/CE, Article 31	Révision nr : 5
TRAITEMENT - ANALYSE DE L'EAU COFFRET CONTRÔLE DE DURETÉ D'EAU code 904441	Date : 19/01/2015
	Remplace la fiche : 00/00/0000

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales:

Classe de pollution des eaux:

En général non polluant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Service établissant la fiche technique: Service protection de l'environnement

Contact: M. BOUMATI Laurent

Acronymes et abréviations:

ADR:	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG:	International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA:	International Air Transport Association
GHS:	Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS:	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS:	European List of Notified Chemical Substances
CAS:	Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

· * Données modifiées par rapport à la version précédente